



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La prévention de l'ostéoporose

Question écrite n° 35508

Texte de la question

Mme Valérie Six attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prévention de l'ostéoporose. Avec l'allongement de l'espérance de vie, l'ostéoporose et les fractures qui lui sont associées représentent un problème de santé publique important. Selon l'INSERM, autour de l'âge de 65 ans, on estime que 39 % des femmes souffrent d'ostéoporose. Chez celles âgées de 80 ans et plus, cette proportion s'élève à 70 %. Cette maladie est responsable de fractures de fragilité qui ont un impact sur l'autonomie des personnes. 24 % des personnes fracturées sont accueillies en Ehpad. Le coût total de l'ostéoporose est estimé à 5,4 milliards d'euros. Pourtant, c'est une maladie chronique qui reste, à ce jour, insuffisamment diagnostiquée et traitée. Dans son « Manifeste pour un plan de santé publique contre les fractures liées à l'ostéoporose » publié en octobre 2017, l'AFLAR (Association française de lutte antirhumatismale) s'inquiétait du désinvestissement de certains professionnels de santé dans la détection et la prise en charge de la maladie. Malgré de nombreuses annonces à travers la réforme « Ma santé 2022 », telle que la création d'un parcours de soins pour les patients atteints d'ostéoporose, la sensibilisation du corps médical aux enjeux de cette maladie est encore insuffisante. Il semble souhaitable que des actions de prévention soient envisagées telles que l'incitation à des activités sportives ou encore l'ostéodensitométrie à partir de 60 ans. Afin de prévenir l'ostéoporose, elle lui demande s'il serait favorable à la mise en place de ce type d'actions.

Texte de la réponse

L'ostéoporose est effectivement une maladie aux conséquences importantes, en termes de santé publique et de coût pour la collectivité, et cette situation pourrait s'aggraver avec l'évolution démographique en l'absence de prévention suffisante. La prévention s'exerce aujourd'hui à plusieurs niveaux. La prévention secondaire repose sur l'identification et la correction des situations à risque, parmi lesquelles une première fracture ostéoporotique, des traitements ou des affections responsables d'ostéoporose, le tabagisme. L'ostéodensitométrie n'est pas un examen suffisant pour poser à lui seul le diagnostic et orienter la prise en charge. L'ostéodensitométrie ne peut donc pas être systématisée. La fiche de bon usage de la Haute autorité de santé, mise à jour en 2019, fournit aux professionnels de santé des repères pour la prise en charge de ces situations. La prévention primaire est essentielle. Elle passe par de bonnes habitudes tout au long de la vie, une alimentation équilibrée, l'activité physique et la réduction des addictions. C'est l'objet de plusieurs mesures du plan national de santé publique « Priorité prévention » ainsi que des actions des conférences de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. La stratégie « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 prévoit des mesures complémentaires devant concourir à la limitation du risque d'ostéoporose, comme la montée en charge d'un rendez-vous prévention jeune retraité et l'expérimentation d'un programme de prévention axé sur le dépistage du déclin fonctionnel, incluant la locomotion et l'état nutritionnel.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Six](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35508

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 octobre 2021

Question publiée au JO le : [12 janvier 2021](#), page 158

Réponse publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8596